

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 14/2024

le 15 mai 2024

Directives municipales relatives aux panneaux solaires dans la zone du Bourg et au processus d'approbation des couleurs et matériaux des revêtements extérieurs des bâtiments

10.03.02-2404-Comm14-Directives-Bourg et couleurs.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au vu de l'installation toujours plus fréquente de panneaux solaires en toiture dans la zone du Bourg à forte valeur patrimoniale, la Municipalité a édicté une directive y relative. Celle-ci donne un cadre et impose certaines contraintes en fonction notamment de la visibilité des pans de toiture depuis des points de vue d'intérêt en particulier et du domaine public en général. La Municipalité souhaite ainsi pouvoir concilier sur le long terme le développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire communal avec la protection du caractère historique du site.

Dans le cadre de l'application de l'art. 68 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), la Municipalité a également édicté une directive portant sur l'ensemble de la commune concernant l'approbation des couleurs et matériaux des revêtements extérieurs des bâtiments (façades et toitures, notamment). Le processus défini dans cette directive vise ainsi à favoriser des choix qui s'intègrent dans la palette chromatique des couleurs existant dans le quartier concerné.

Ces deux directives sont disponibles sur le site internet communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

  

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 29 avril 2024